



Frais d immobilisation vehicule

Par **SIMARD**, le **29/06/2010** à **15:08**

Bonjour,

Mon garrage a casse mon moteur de voiture AU PRIVE (vehicule personnel
LES DEUX EXPERTS SE SONT MIS D ACCORD SUR LA RESPONSABILITE DU
GARRAGE
CE DERNIER a reconnu ses torts a 100%

AUJOURDHUI , 280 JOURS APRES , IL ME PROPOSE UNE REPARATION

TOTAL DE MON MOTEUR , SANS VETUSTE SOIT 10800 EUROS

JE SUIS AGRICULTEUR, J AI UNE SOCIETE PUIS JE LUI FACTURE

UNE LOCATION DE VEHICULE OU MISE A DISPOSITION POUR CES
280 jours
OU DES FRAIS D IMMOBILISATION avec quel BAREME

MERCI POUR VOTRE AIDE

MR SIMARD TEL 0380266994 BOURGOGNE

Par **sosjuju**, le **17/07/2010** à **18:57**

bonjour,
vous pouvez trouver votre solution dans cette fiche concernant les délais de réparation:
http://sosjuriste.free.fr/delais_des_reparations_026.htm

Par **chaber**, le **18/07/2010** à **11:38**

Bonjour,

En règle générale, lorsqu'il n'y a pas de responsabilité la Cour de Cassation estime que l'assuré a droit à dédommagement selon l'art 1382 pour une location de voiture.

Lorsqu'il n'y a pas location, l'immobilisation d'un véhicule se fait sur la base de 10€ par jour.

Un tel dossier porté en justice vous aurait octroyé des dommages et intérêts.